

SSIAP 1 – RAN



REMISE A NIVEAU

Agent de Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes

Personnel concerné - Métier visé

Les personnes titulaires du diplôme SSIAP 1 ou ERP1 ne pouvant justifier d'aucune activité en sécurité incendie depuis 3 ans, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi (annexe V arr. du 02/05/05).

Objectifs

Conserver l'aptitude à assurer la sécurité des personnes et la sécurité incendie des biens.

Prérequis

- Etre titulaire du certificat SST de moins de 2 ans.
- Être apte physiquement, confirmé par un certificat médical datant de moins de 3 mois et conforme à l'arrête du 02 mai 2005 modifié.

Détails de la formation

Déroulement du stage :

21 heures – Dans notre centre de formation ou en intra-entreprise.

12 stagiaires au maximum.

Méthode pédagogique :

Didactique en salle avec aide de vidéo projecteur, et support de cours

Contenu :

- Fondamentaux de la sécurité incendie
- Evolution de la réglementation en matière de prévention
- Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours
- Mises en situation d'intervention
- Exploitation du PC de sécurité
- Rondes de sécurité et surveillance des travaux

Modalités d'évaluation et validation des blocs de compétences

Une appréciation sur les actions de l'agent pendant les séquences pratiques sera transmise à son employeur.

Une attestation de remise à niveau SSIAP 1 d'une durée de validité de 3 ans sera délivrée et pour les anciens diplômés ERP 1 ou IGH 1 un nouveau diplôme SSIAP1 par équivalence (voir modalités lors de l'inscription).

Suite de parcours

La remise à niveau permet d'exercer la fonction de SSIAP 1 en prenant en compte les évolutions réglementaires et techniques. L'agent peut ensuite envisager de devenir chef d'équipe en se formant au SSIAP 2.